

Réunion du 7 juillet 2014

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient
présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLY, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Madame Louise RICHERT, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Madame Laurence MULLER-BRONN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Henri DREYFUS, Monsieur Robert HERRMANN, Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Freddy ZIMMERMANN

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Alfred BECKER

N° CP/2014/480 - Construction de logements sociaux - 1323
Agrément pour des opérations financées en prêt social de location-accession (PSLA) au titre de la délégation des aides à la pierre de l'Etat

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président décide d'attribuer un agrément :

- à la société Coopérative de promotion immobilière du Bas-Rhin pour la construction location-accession de 4 logements individuels situés lotissement Sandmatt 4 à SCHWABWILLER-BETSCHDORF
- à la société Pierres et territoires de France pour la construction location-accession de 6 logements collectifs situés rue de la Hofstatt à MARLENHEIM.

Elle adopte les conventions annexées, à intervenir entre le Département et d'une part la société Coopérative de promotion immobilière du Bas-Rhin et d'autre part la société Pierres et territoires de France pour l'agrément en vue de la construction au moyen d'un prêt mentionné au I de l'article R.331-76-5-1 du code de la construction et de l'habitation, de 10 logements neufs faisant l'objet de contrats de location-accession et précisant les engagements réciproques entre le Département et les 2 sociétés précitées, dans le cadre d'une opération de location-accession. Elle autorise son président à signer ces conventions

Non participation au vote : Monsieur Alfred BECKER

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

